



FR

CETTE ACTION EST FINANCEE PAR L'UNION EUROPEENNE

ANNEXE 1

de la Décision d'exécution de la Commission relative au financement du plan d'action annuel en faveur de la République de Côte d'Ivoire pour 2021

Document d'action « Appui à la transformation de la production cacaoyère ivoirienne vers la durabilité environnementale, économique et sociale »

PLAN D'ACTION ANNUEL 2021

Le présent document constitue le programme de travail annuel au sens de l'article 110, paragraphe 2, du règlement financier, ainsi que le plan d'action/la mesure au sens de l'article 23(2) du règlement IVCDI - Europe dans le monde.

1 SYNTHÈSE

1.1 Tableau récapitulatif de l'Action

1. Intitulé CRIS/OPSYS Acte de base	Appui à la transformation de la production cacaoyère ivoirienne vers la durabilité environnementale, économique et sociale. Numéro CRIS: NDCI AFRICA/2021/43313 Financé au titre de l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI - Europe dans le monde)
2. Initiative 'Team Europe'	Oui Initiative Team Europe (TEI) Cacao durable en Côte d'Ivoire
3. Zone bénéficiaire de l'action	L'action sera menée à l'endroit suivant : République de Côte d'Ivoire
4. Document de programmation	Programme indicatif pluriannuel en Côte d'Ivoire 2021-2027
5. Lien avec les objectifs du (ou des) PIP (s) /résultats attendus concernés	Domaine prioritaire 2 - Favoriser une croissance inclusive et durable Secteur 2 Secteur 2.1 Climat des affaires et durabilité des investissements <u>Objectif spécifique</u> : Accompagner les transformations par l'évolution du climat des affaires pour qu'il soit favorable à la création d'emplois décents, aux investissements durables et à la responsabilité sociale des entreprises (RSE) Secteur 2.2 Durabilité du système agricole et alimentaire <u>Objectif spécifique</u> : Soutenir la transformation du système agricole et alimentaire ivoirien afin qu'il soit juste, sain et respectueux de l'environnement et qu'il convienne aux producteurs, aux consommateurs, à l'environnement et au climat (i) en assurant la sécurité alimentaire, nutritionnelle et sanitaire ; (ii) en adaptant les cultures de rente aux exigences

	sociales, et environnementales des marchés extérieurs ; (iii) en assurant aux producteurs un revenu décent, (iv) en préservant et développant le couvert forestier ; (v) en promouvant l'utilisation des technologies numériques autour des chaînes de valeur agricoles.			
DOMAINES PRIORITAIRES ET INFORMATIONS SECTORIELLES				
6. Domaine(s) prioritaire(s), secteurs	Domaine 2- Favoriser une croissance inclusive et durable Secteur 2.1 Climat des affaires et durabilité des investissements (DAC 250) Secteur 2.2 Durabilité du système agricole et alimentaire (DAC 310)			
7. Objectifs de développement durable (ODD)	ODD principal <ul style="list-style-type: none"> • ODD 12: Consommation et production responsables Autres ODDs pertinents: <ul style="list-style-type: none"> • ODD 1 : Éradication de la pauvreté • ODD 2: Éradication de la faim • ODD 5 : Égalité entre les sexes • ODD 8: Travail décent et croissance économique, en particulier la cible 8.7 consistant à réduire et à prévenir le travail des enfants • ODD 10: Réduction des inégalités • ODD 13 : Mesures relatives à la lutte contre le changement climatique ODD 15: Vie terrestre			
8 a) Code (s) CAD	DAC 16010 Protection sociale 38 % DAC 250 Climat des affaires et durabilité des investissements – 13 % DAC 310 Durabilité du système agricole et alimentaire - 17% DAC 410 Protection de l'environnement en général – 20 % DAC 43040 Développement rural – 12 %			
8 b) Principal canal de distribution @	13000 Gouvernement tiers (coopération déléguée) 21000 ONG Internationale 47000 Autre institution multilatérale			
9. Objectifs de dépenses	<input type="checkbox"/> Migration <input checked="" type="checkbox"/> Climat <input checked="" type="checkbox"/> Inclusion sociale et développement humain <input checked="" type="checkbox"/> Égalité de genre <input checked="" type="checkbox"/> Biodiversité <input checked="" type="checkbox"/> Droits de l'homme, démocratie et gouvernance <input type="checkbox"/> Education			
10. Marqueurs (À partir du formulaire CAD)	Objectif politique général @	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement @	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Égalité entre les hommes et les femmes et autonomisation des femmes et des filles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des risques de catastrophe @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Inclusion de personnes handicapées @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Alimentation @	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Marqueurs de la convention de Rio	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Biodiversité @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification @	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique @	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique @	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
11. Marqueurs internes et Tags:	Objectifs politiques	Non ciblé	Objectif significatif	Principal objectif
	Numérisation Tags: connectivité numérique gouvernance numérique entrepreneuriat numérique création d'emplois compétences/compétences numériques services numériques	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Connectivité Tags: transports contacts interpersonnels énergie connectivité numérique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
	Migration (méthodologie en cours de développement)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Réduction des inégalités (méthodologie en cours de développement)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Covid-19	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
INFORMATIONS RELATIVES AU BUDGET				
12. Montants concernés	<p>Ligne budgétaire: BGUE-B2021-14.020120-C1-INTPA</p> <p>Coût total estimé: 18 750 000 EUR</p> <p>Montant total de la contribution du budget de l'UE : EUR 18 750 000 EUR</p> <p>Les partenaires participant à l'Initiative Team Europe « Cacao Durable en Côte d'Ivoire » ont annoncé des contributions indicatives suivantes, qui prendront la forme d'appui budgétaire, de projets et/ou de prêts : FR (AFD) identification 80 à 100 000 000 EUR; DE 30 000 000 EUR, NL 15 000 000 EUR, BE 10 000 000 EUR, BEI 150 000 000 EUR. La contribution envisagée par l'UE pour cette initiative s'élève à 100 000 000 EUR (y</p>			

	<p>compris la présente action), auxquels s’ajoutent 37 000 000 EUR déjà engagés (notamment à travers le consortium inter-disciplinaire DESIRA - Digitisation: Economic and Social Impacts in Rural Areas). Au total, si l’ensemble de ces contributions sont confirmées, l’Initiative Team Europe « Cacao Durable en Côte d’Ivoire » pourrait donc être financée à hauteur de 442 000 000 EUR par les partenaires européens.</p> <p>L’engagement de la contribution de l’UE aux Initiatives Équipe Europe prévues dans ce plan d’action annuel sera complété par d’autres contributions des partenaires de l’Équipe Europe. Il est sujet à la confirmation formelle de la contribution significative de chacun des partenaires aussi tôt que possible. Dans le cas où les Initiatives Équipe Europe et/ou ces contributions ne se concrétisent pas, l’action de l’UE peut continuer en dehors du cadre des Initiatives.</p>
GESTION ET EXÉCUTION	
13. Modalités de mise en œuvre (type de financement et mode de gestion)¹	Modalité de projet Gestion directe par subventions Gestion indirecte avec les entité(s) à sélectionner conformément aux critères énoncés à la section 4.3.2.

1.2 Résumé de l’Action

<p>L’action contribue directement à l’opérationnalisation de la TEI Cacao Durable. Cette TEI sera structurante à la fois pour les secteurs de l’agroforesterie, de l’agriculture et de l’agro-alimentaire. Elle sera également transformative, s’agissant de l’insertion profonde de la Côte d’Ivoire dans la chaîne de valeur, ainsi que des relations commerciales entre l’Union européenne et ses partenaires.</p> <p>L’action vise à accompagner les parties prenantes dans la transformation durable de la filière de production de cacao. Il s’agit ainsi de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - renforcer les capacités institutionnelles d’élaboration et de conduite de politiques/programmes de durabilité, notamment par la Primature – Chef de file du dossier cacao durable – mais aussi par les Ministères techniques concernés ; - structurer la société civile autour de la question du cacao durable ; - renforcer les capacités des coopératives du secteur par une plus grande professionnalisation, tant sur les plans de la gouvernance, de la gestion d’entreprise, que de la durabilité environnementale. <p>L’action vise aussi à préparer la mise en oeuvre d’une production du cacao durable par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le soutien à l’analyse des questions de traçabilité, de suivi de la déforestation et de gouvernance inclusive, la mise en place de politiques et d’outils techniques avec l’appui de partenaires mobilisés par l’UE ; - une lutte efficace contre le travail des enfants dans les régions productrices de cacao. <p>En partenariat avec le Gouvernement ivoirien, l’action contribuera à la transformation de la production de cacao vers un modèle qui prenne en compte toutes les dimensions de la durabilité : (i) économique pour les planteurs, (ii) environnementale pour la préservation des forêts et des sols, et (iii) sociale, notamment à travers la lutte contre le travail des enfants.</p> <p>Elle permettra de positionner l’Union européenne comme un partenaire majeur de la transformation de la filière par un dialogue technique et politique, un soutien technique et des projets innovants.</p> <p>L’action est en ligne avec les objectifs stratégiques de l’Union européenne en Côte d’Ivoire, tels qu’inscrits dans le PIP et qui ambitionnent de faire de l’Union européenne un partenaire de premier plan pour la transformation du</p>
--

¹ Art. 27 NDICI

modèle économique ivoirien sur les questions de durabilité, dans toutes ses composantes. L'Union européenne dispose en Côte d'Ivoire d'un levier politique et économique important à travers l'accès à son marché unique qui demeure essentiel pour un grand nombre de secteurs de production agricole en Côte d'Ivoire.

Dans ce sens, l'action contribuera à l'atteinte des objectifs prioritaires de l'Union européenne poursuivis à travers le Green Deal, notamment la réduction des effets négatifs de l'empreinte écologique, économique, et sociale de la consommation de l'Union européenne au-delà de ses frontières et la transformation des modes de production et de consommation vers plus de durabilité. L'action contribuera ainsi à réformer la production et la consommation pour les rendre responsables (ODD 12) et aura ainsi des effets positifs sur d'autres secteurs agricoles en Côte d'Ivoire.

Enfin, cette action contribuera à mettre en œuvre en Côte d'Ivoire les engagements politiques de l'Union européenne pris dans le cadre de (i) l'Initiative Cacao Durable (25 000 000 EUR) et (ii) des sessions de Dialogue politique de haut niveau « *Cocoatalks* » à Bruxelles².

2 JUSTIFICATION

2.1 Contexte

Depuis les années 1960, la cacaoculture africaine a connu un développement sans précédent. Le verger cacaoyer africain, qui couvrait 3,3 millions d'hectares en 1961, en représente aujourd'hui 6,5 millions. Dans le même temps, la production africaine de cacao est passée de 865.000 tonnes à 3.5 millions de tonnes en 2019/2020, sur un total de la production mondiale estimé à près de 5 millions de tonnes. La quasi-totalité du cacao produit en Afrique est situé à l'Ouest du continent, avec la Côte d'Ivoire et le Ghana comme deux plus grands producteurs mondiaux et qui représentent près de 70 % de l'offre mondiale. Le Cameroun et le Nigéria sont aussi des acteurs à ne pas négliger, avec une production nationale oscillant entre 7 et 8 % de la production mondiale. Le Libéria n'a produit officiellement que 10.000 tonnes ou l'équivalent de 0.2% de la production mondiale, mais le pays cherche à développer cette culture et les menaces importantes qu'elle ferait peser sur couvert forestier encore largement disponible.

Pour la Côte d'Ivoire, le secteur du cacao est depuis près de 60 ans le moteur principal de la croissance économique. Le pays est le premier producteur mondial de cacao, ce qui représente 15 % du produit intérieur brut (PIB) et 40 % des recettes d'exportation. Le cacao fait vivre directement près d'un million de familles (6 millions de personnes ou 25 % de la population ivoirienne). La filière est aussi une source importante d'emplois indirects sur l'ensemble de la chaîne de valeur locale, notamment au niveau de la commercialisation, de la transformation, et de la logistique depuis les plantations jusqu'aux ports d'exportation.

La contribution économique de la filière cacao est particulièrement importante en Côte d'Ivoire, mais le pays ne retient qu'une faible proportion de la valeur du marché mondial du cacao, estimé à 38 000 000 000 EUR en 2019 et qui devrait atteindre 51 000 000 000 de dollars d'ici 2027. La Côte d'Ivoire exporte 72 % de son cacao sous forme de fèves entières. Les activités de transformation se focalisent sur des produits situés à l'extrémité inférieure de la chaîne de valeur, comme le beurre de cacao ou les produits destinés au marché local et régional. Les activités à forte valeur ajoutée sont principalement effectuées en Europe ou aux États-Unis. En Côte d'Ivoire (comme au Ghana), le commerce du cacao est concentré autour des leaders mondiaux du chocolat, qui contrôlent une grande partie de la chaîne de valeur. Les acteurs locaux ont souvent des difficultés à se positionner sur ce marché.

Historiquement, le cacao a été une culture de type « front pionnier » qui s'est développée grâce au défrichement des forêts et à l'avancée de cette culture de l'est du pays vers l'ouest. Au lieu de replanter des plantations vieillissantes et pour répondre à la croissance démographique, les agriculteurs ont généralement migré vers les frontières forestières pour établir de nouvelles plantations de cacao. Les pratiques de monoculture, les faibles rendements, les impacts climatiques, les facteurs socio-économiques et la mauvaise gouvernance, ont poussé les agriculteurs à empiéter sur les zones protégées et les forêts classées. Au-delà de la raréfaction des terres forestières, le pays est aussi confronté au vieillissement généralisé des cacaoyères et à la perte de fertilité des sols.

² https://ec.europa.eu/international-partnerships/events/eu-multi-stakeholder-dialogue-sustainable-cocoa_en

L'ampleur du changement climatique et le manque de préparation de la Côte d'Ivoire rendent le pays particulièrement vulnérable aux impacts du changement climatique. Le secteur du cacao sera particulièrement impacté par les effets du changement climatique, notamment la hausse des températures qui pourrait assécher les sols et réduire leur fertilité, obligeant de nombreux agriculteurs à déplacer leurs cultures vers des terres plus élevées, où les températures sont plus propices à la culture du cacao.

Outre la déforestation, la production de cette culture de rente fait face à d'autres défis majeurs, comme la question de la pauvreté des producteurs de cacao et la problématique du travail des enfants dans la cacaoculture. Il est estimé que 25,6 % des enfants travaillent (âgés de 5 à 14 ans), dont certains seraient victimes des pires formes de travail, parfois les enfants sont aussi victimes de traite des personnes.³

Conscient de l'ampleur des problèmes environnementaux et socio-économiques, et des risques qu'ils représentent pour la durabilité de la filière, le gouvernement de Côte d'Ivoire a déjà entrepris depuis plusieurs années des actions pour lutter contre le travail des enfants, la déforestation et pour l'amélioration des conditions de vie des producteurs de Cacao, notamment à travers :

- La mise en place du Conseil national de surveillance des actions de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants (CNS) et le Comité interministériel de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants (CIM) ;
- La mise en place du Différentiel de revenu décent (DRD) conjointement avec le Ghana ;
- L'élaboration d'une Stratégie forestière : la stratégie de préservation, de réhabilitation et d'extension de forêts en Côte d'Ivoire (SPREF) ;
- L'organisation de tables rondes nationales et le lancement d'un dialogue politique structuré avec les partenaires internationaux autour du cacao durable (en lien avec les « Cocotalks » de Bruxelles) ;
- L'élaboration du "Livre Blanc Cacao Durable" qui doit se traduire une stratégie nationale visant à relever les différents défis liés à la durabilité dans la filière.

Au niveau international, les différents acteurs s'accordent aussi sur la nécessité d'agir rapidement pour arriver à une transformation structurelle du secteur. La Commission européenne s'est dotée d'un nouveau cadre stratégique mettant très fortement en avant, à travers le Green Deal, les préoccupations montantes des citoyens européens autour (i) de la préservation et la restauration de la qualité de l'environnement, (ii) de la lutte contre le changement climatique, (iii) de la promotion de l'utilisation efficace des ressources et (iv) du développement d'une responsabilité sociétale et environnementale de la part des opérateurs économique des chaînes de valeurs notamment agroalimentaire (stratégie « Farm to Fork »).

Conséquence de la mise en œuvre de cet agenda politique, fruit d'un consensus très large entre le Parlement européen, la Commission et le Conseil, plusieurs propositions législatives européennes sont actuellement en cours d'élaboration. Une porte sur la déforestation, l'autre sur le devoir de diligence/la gouvernance durable des entreprises. De nombreux États-membres sont également mobilisés non seulement en proposant une législation à niveau national, mais aussi en lançant des plateformes publiques-privées pour la promotion d'un cacao/chocolat produit durablement.

La société civile et les grandes entreprises alimentaires internationales ont indiqué qu'un meilleur environnement stratégique et réglementaire dans les pays producteurs et consommateurs pourrait faciliter la transition vers une production de cacao plus durable.

Le consommateur est lui aussi plus sensible aux question de durabilité. Les consommateurs de chocolat des deux premiers marchés mondiaux (États-Unis et Union européenne) commencent à privilégier les chocolats certifiés, haut de gamme ou biologique. Selon les estimations de la World Cocoa Foundation, près de 22 % du cacao commercialisé dans le monde est désormais certifié par une ou plusieurs normes, et parfois combiné avec des certifications bio. D'après certaines études, le consommateur serait prêt à payer plus pour des fèves certifiées équitables ou bio ; pour les planteurs elles apportent dans certains cas des avantages tels qu'un réinvestissement des bénéfices dans la communauté et une protection de l'environnement.

³ ILAB, Sweat & Toil, <https://www.dol.gov/general/apps/ilab>

Cette convergence d'intérêts représente une opportunité à ne pas manquer pour l'Union européenne, dont le marché absorbe 67 % de la production ivoirienne de cacao. En tant que premier consommateur mondial de chocolat et leader mondial dans la lutte contre le réchauffement climatique et le travail des enfants, elle peut jouer un rôle de catalyseur pour encourager des améliorations durables dans ces chaînes d'approvisionnement et atteindre une transformation structurelle du secteur. Cette transformation structurelle pourrait avoir un impact positif sur d'autres filières agricoles en Côte d'Ivoire et transformer l'économie dans son ensemble. En septembre 2020, l'UE a lancé une nouvelle initiative pour soutenir les pays producteurs en Afrique de l'Ouest dans la production durable de cacao, en mettant l'accent sur la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Cameroun. Dans un réel esprit de partenariat, l'Initiative Cacao Durable a comme objectif de nourrir une réflexion autour des grandes problématiques de durabilité du cacao et proposer des solutions pour rendre la filière plus durable. Pour la Côte d'Ivoire, cette initiative permettra aussi d'enclencher un processus d'appui budgétaire en soutien au réforme et qui sera complété sur les années à venir à travers la programmation du PIP. L'Action proposée s'inscrit en coordination et en complémentarité avec l'Initiative Cacao Durable pour en démultiplier les effets en Côte d'Ivoire.

Enfin, les États membres présents en Côte d'Ivoire ont tous adhéré à l'Initiative Team Europe autour du cacao durable et cette action permettra de contribuer à donner un sens européen aux actions déjà mises en œuvre ainsi qu'à celles à venir.

2.2 Analyse des problèmes

Deux décennies d'efforts publics et privés pour résoudre les problèmes de durabilité économique, environnementale et sociale tels que la pauvreté rurale, la déforestation et le travail des enfants dans la filière cacao n'ont pas eu les effets escomptés. La culture extensive de cacao qui continue jusqu'à ce jour représente un risque important pour la destruction et la dégradation des forêts, pour les écosystèmes riches en biodiversité et présentant un important stock de carbone, ainsi que pour les droits économiques et sociaux et les droits de l'homme en général.

Un revenu décent

La production de cacao n'a pas amenée de prospérité aux planteurs. Une grande majorité vit toujours sous le seuil de la pauvreté et doit survivre avec moins de EUR 0,90 par jour. Ces 40 dernières années, le prix réel payé au planteur a été divisé par trois.

En 2019, la Côte d'Ivoire et le Ghana ont pris l'initiative d'imposer un Différentiel de Revenu Décent (DRD) de 400 USD la tonne qui s'ajoute au prix du cours mondial à l'export, et ce pour la récolte principale de 2021. Grâce à cette mesure, la Côte d'Ivoire a pu maintenir un prix officiel bord-champ à 1000 FCFA/kg. L'augmentation des revenus du planteur est un maillon essentiel dans toute stratégie de durabilité. Toutefois, dans un contexte de demande mondiale à la baisse et de production mondiale de cacao battant tous les records en 2020, le DRD n'a pas eu l'effet escompté et le planteur perçoit jusqu'à ce jour un prix trop bas pour lui faire disposer d'un revenu vital.

Une approche holistique et inclusive est indispensable pour faire face aux différents défis et rendre la filière plus durable. Toute intervention sur le prix par le gouvernement ivoirien doit s'inscrire dans une stratégie globale de durabilité. Intervenir sur le prix sans mesures fortes et simultanées pour contrôler l'offre et protéger les forêts et les enfants aurait un impact négatif à long terme. Jusqu'à présent, le gouvernement ivoirien et le Conseil Café Cacao (CCC) adoptent une attitude plutôt exclusive dans l'élaboration de ses politiques de prix, de commercialisation et de gouvernance. Les discussions avec les autres acteurs, en particulier le secteur privé, les organisations paysannes et la société civile locale, sont très limitées. L'interprofession est inexistante et les représentants de producteur sont exclus des organes de gouvernance et gestion de la filière.

Il existe également une disparité encore trop importante dans la structuration et la qualité de gestion des coopératives. Les moyens des structures d'appui technique pour l'accompagnement aux bonnes pratiques agricoles et à la professionnalisation des coopératives sont insuffisants.

Ce déficit de gouvernance ainsi que la pauvreté endémique de planteurs contribuent aux deux autres problèmes majeurs qui impactent négativement la durabilité de la filière cacaoyère : la déforestation et une persistance du travail des enfants.

Déforestation

Les forêts de Côte d'Ivoire couvrent actuellement 9,3 % du territoire, contre 24 % en 1990. Au cours des 50 dernières années, le pays a perdu 70 % de couvert forestier dans les forêts classées et en moyenne 30 % de couvert forestier dans les aires protégées. Le taux de déforestation de la Côte d'Ivoire a varié entre 2 et 3 % par an au cours des 15 dernières années, parmi les taux les plus élevés du continent africain. À ce rythme, la Côte d'Ivoire pourrait être entièrement déboisée d'ici 2034. La conversion des forêts en terres agricoles, et en particulier à la culture du cacao, a été identifiée comme le principal moteur de la déforestation dans le pays.

Bien qu'il n'y ait pas de consensus entre les parties prenantes sur cette question, différentes sources estiment qu'entre 15 % et 36 % de la superficie cacaoyère cultivée se situe en zone forestière. Les données issues du recensement et de la géolocalisation des planteurs de cacao achevée en 2021 par le CCC indiquent que 15 % des surfaces recensées se situent en forêts classées. D'autres études basées sur l'analyse d'images satellitaires estiment les surfaces occupées par la production de cacao dans le domaine forestier de l'État à 23 %. L'inventaire forestier conclu en 2021 évalue à 36,2 % les surfaces de cacao dans les forêts classées, et à 4,8 % dans les aires protégées.

Enfin, planter simplement des arbres d'ombrage en zones de cacaoyères, bien que suivant une logique agroforestière, n'est pas suffisant pour compenser la déforestation. En effet, les résultats en termes de séquestration de carbone, de diversité et d'abondance des arbres permettant d'avoir de vrais avantages écosystémiques, sont insuffisants. L'aide au secteur doit s'adapter et soutenir de nouveaux objectifs tels que la restauration de la biodiversité dans les cacaoyères, la maintenance des corridors fauniques, la réhabilitation et l'extension des forêts et la gestion durable des ressources forestières, plutôt qu'un recours à l'agroforesterie simple ou minimale comme aujourd'hui, qui ne permet pas de compenser la déforestation. La gouvernance forestière et l'aménagement territorial doivent être améliorés dans une approche intersectorielle.

Le travail des enfants :

Le travail des enfants dans le secteur du cacao en Côte d'Ivoire est un problème de longue date qui touche des centaines de milliers d'enfants ; il est ancré dans la pauvreté, les normes sociales défavorables, l'accès inadéquat aux services sociaux de base et au travail décent et est exacerbé par l'effet des dynamiques migratoires anciennes et actuelles.

Une étude récemment publiée⁴, réalisée en 2019, indique que la prévalence globale du travail des enfants dans les zones de production de cacao en Côte d'Ivoire et au Ghana n'a pas sensiblement diminué au cours des dix dernières années. On observe une réduction du travail des enfants dans certaines localités et, plus spécifiquement, parmi les ménages où des initiatives visant à lutter contre le travail des enfants ont été mises en œuvre. Cependant, l'augmentation de la production de cacao et du coût de la main-d'œuvre a également entraîné une augmentation du travail des enfants dans des zones que les initiatives de réduction du travail des enfants n'ont pas encore couvertes ou que les gains antérieurs des programmes de sensibilisation au travail des enfants n'ont pas été maintenus.

L'inégalité des sexes

Les femmes jouent un rôle important dans l'ensemble de l'industrie cacaoyère. Perçus comme une culture masculine, les femmes réalisent, en tant que productrices de cacao, près de la moitié des travaux dans les foyers de cacaoculteurs, où elles nourrissent et soutiennent les membres de la famille ainsi qu'au sein des communautés de cacaoculteurs qui alimentent les marchés locaux. Néanmoins, le fait que les femmes restent invisibles les empêche d'atteindre leur plein potentiel productif.⁵

⁴ « Évaluation des progrès accomplis dans la réduction du travail des enfants dans les régions productrices de cacao de Côte d'Ivoire et du Ghana », Rapport Final de NORC, p.13, https://www.norc.org/PDFs/Cocoa%20Report/NORC%202020%20Cocoa%20Report_French.pdf

⁵ World Cocoa Foundation, Note d'Orientation sur l'Intégration du Genre, https://www.worldcocoafoundation.org/wp-content/uploads/2019/04/WCF-Gender-Integration-Guidance-Note-Final_Fr.pdf

Les femmes dans les plantations de cacao sont souvent moins bien rémunérées que les hommes et dans de nombreux cas sont exclues de la propriété foncière. De manière générale, les femmes sont 30-40 % moins susceptibles que les hommes d'avoir accès à des intrants agricoles essentiels. Ayant plus de difficultés d'accès au crédit (les femmes ne reçoivent que 10 % des prêts accordés aux petits exploitants) et aux services de conseils, les femmes n'ont pas toujours les mêmes opportunités de gérer avec succès les exploitations de cacao. La participation des femmes peut aussi être limitée au sein des coopératives et organisations paysannes dans de nombreuses régions cacaoyères. D'autant plus, seuls 15 % du personnel de vulgarisation sont des femmes et moins de 5 % des services de vulgarisation agricole atteignent les femmes. L'accès limité à la formation, aux intrants, au crédit et aux terres cause aux femmes qui produisent le cacao un sévère désavantage. En conséquence, les exploitations appartenant aux femmes sont en moyenne 25-30 % moins productives que celles appartenant aux hommes. En comblant cet écart entre hommes et femmes l'on pourrait potentiellement générer un supplément de 30.000 tonnes de fèves de cacao. Un travail sur les normes sociales discriminatoires ; le renforcement du pouvoir décisionnel, tant au niveau public que privé et une représentation équilibrée dans les organes de décision est nécessaire pour une autonomisation (économique) des femmes. D'ailleurs, cette autonomisation est aussi essentielle pour lutter contre le travail des enfants et pour les protéger. Lorsque les femmes influencent les budgets des ménages, les enfants profitent directement de l'augmentation des dépenses consacrées à des postes du budget essentiels tels que l'alimentation et l'éducation.⁶

Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action:

Identification des principales parties prenantes et des questions institutionnelles et/ou organisationnelles correspondantes (mandats, rôles potentiels et capacités) à couvrir par l'action:

- **Les autorités de Côte d'Ivoire (porteur d'obligations) :** (i) La Primature qui assure la coordination sur le dossier cacao durable ainsi que (ii) l'ensemble des onze ministères techniques concernés, qui contribuent au dialogue politique et sectoriel mais aussi à l'élaboration de la stratégie nationale pour un cacao durable. (iii) Le Conseil du Café Cacao (CCC) comme organe régulateur de la filière et responsable de la définition du prix bord-champ, de la gestion des fonds de soutien, de la mise en œuvre du Différentiel de revenu décent (DRD) et de la mise en œuvre du système national unifié de traçabilité.
- **Les planteurs, les coopératives de planteurs et les communautés rurales :** Ce groupe comprend les planteurs de cacao (hommes et femmes) et leurs familles ainsi que les communautés rurales vivant dans les régions productrices de cacao. Les personnes vivant dans les conditions les plus vulnérables comme les jeunes non-accompagnés et travailleurs issus de la migration sous-régionale, sont également comptés.
- **La société civile :** comprend les partenaires sociaux, l'interprofession et les organisations non – gouvernementales travaillant sur des questions de plaidoyer, de renforcement des capacités, de dialogue politique et de mise en réseau, mais aussi de mise en œuvre de projets dans différents secteurs.
- **Plateformes et initiatives nationales :** Différents pays de l'UE comme la Belgique (Beyond Chocolate), les Pays-Bas (DISCO), l'Allemagne (GISCO), mais aussi la Suisse (SWISSCO), ont créé des plateformes nationales rassemblant les autorités, la société civile, des acteurs de l'industrie du cacao et du chocolat et de la grande distribution pour accélérer les efforts et fixer des objectifs à atteindre pour une plus grande durabilité de la filière cacao.
- **Secteur privé :** Ce groupe assez large inclut les acteurs nationaux et internationaux dans l'industrie du cacao et du chocolat, présents dans le négoce, le transport, la transformation et l'exportation. Souvent représentés en associations (World Cocoa Foundation, European Cocoa Association), ces acteurs portent une responsabilité importante et jouent un rôle clé dans la mise en œuvre de programmes de durabilité et pour assurer une plus grande traçabilité à travers la filière.
- **Bailleurs de fonds/institutions de financement :** La Banque européenne d'Investissement (BEI) mais aussi les organisations internationales comme la Banque Mondiale préparent des interventions importantes pour

⁶ World Cocoa Foundation, Note d'Orientation sur l'Intégration du Genre, https://www.worldcocoafoundation.org/wp-content/uploads/2019/04/WCF-Gender-Integration-Guidance-Note-Final_Fr.pdf

rendre la filière cacaoyère plus durable et améliorer la gouvernance du secteur. Partageant un alignement politique, ces interventions (sous forme de prêts par exemple) seront complémentaires avec les actions de l'UE dans les années à venir et bénéficieront du cadre réglementaire imposé par l'UE. En outre, le secteur du cacao bénéficie d'une bonne coordination de la part des bailleurs qui y sont investis avec notamment la « Task Force Cacao » qui assure la coordination des activités.

- **Les titulaires de droits** : les enfants, les planteurs et leurs familles, plus particulièrement celles qui vivent dans des conditions vulnérables et celles qui sont gérées par des femmes.

3 DESCRIPTION DE L'ACTION

3.1 Objectifs et produits

L'objectif général (impact) de cette action est de **contribuer à garantir une production durable - dans sa dimension environnementale, économique et sociale - de cacao en Côte d'Ivoire.**

Les objectifs spécifiques (résultats) de cette action sont:

1. Le cadre institutionnel autour de la production de cacao durable est renforcé ;
2. Des actions stratégiques prioritaires, engagées via l'Initiative Cacao Durable de l'UE, et des projets innovants, sont relayés et mis à l'échelle pour une plus grande durabilité des chaînes de valeurs cacaoyères.

Les produits de cette action contribuant aux objectifs spécifiques (effet(s) attendu(s)) correspondants sont les suivants:

1.1 Un dialogue technique pour une transition vers la production d'un cacao durable et une plus grande inclusion et traçabilité dans la filière cacao est renforcé.

1.2 L'organisation et les capacités de la société civile et des coopératives pour négocier et élaborer des positions stratégiques et/ou de plaidoyer sont renforcées.

2.1 Les capacités et le niveau de professionnalisation des planteurs et coopératives agricoles de la filière cacao, en particulier celles gérées par des femmes, sont améliorés.

2.2 Un système de prévention et de réponse efficace contre le travail des enfants est développé.

2.3 Les capacités des coopératives et des producteurs à intégrer des pratiques agricoles durables et intelligentes face au climat, ainsi que leur accès à des financements innovants sont renforcées.

3.2 Activités indicatives

Activités liées au produit 1.1

Les activités liées au produit 1.1 viendront en relais et en mise à l'échelle en Côte d'Ivoire, de celles mises en œuvre par les fonds de l'Initiative Cacao durable régionale. Néanmoins, pour la partie du financement mis en œuvre via cette action, et qui traite plus précisément de la question de la traçabilité et de la problématique forestière, une contribution aux objectifs généraux et aux activités du cadre de dialogue politique général sera apportée comme suit :

- Appui à l'animation des groupes de travail nationaux multipartites sur la durabilité du cacao et la lutte contre la déforestation et la bonne gouvernance forestière.
- Contribution aux échanges régionaux en vue de discuter et de suivre les progrès au niveau régional et de soutenir le dialogue politique quadripartite entre l'UE, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Cameroun.

- Une assistance technique spécialisées sur les questions forestières et de traçabilité sera fournie aux groupes de travail et parties prenantes ivoiriennes concernés pour mettre en œuvre une définition consensuelle et opérationnelle du cacao durable, ancrée dans les cadres nationaux, et cohérente avec les engagements internationaux, y compris sur la restauration du couvert forestier.
- Appui au renforcement de la gouvernance de l'usage des terres, y compris les capacités de monitoring
- Collaborer avec le secteur privé pour soutenir analyser et évaluer les systèmes de traçabilité mis en place et contribuer à la capitalisation des bonnes pratiques pour la mise en place du système national de traçabilité que développera le CCC.
- Développer des options pour la responsabilité et redevabilité pour garantir que le système de traçabilité du cacao établi par la Côte d'Ivoire est transparent et disposent de mécanismes de redevabilité et d'orientations claires sur les réclamations qui peuvent être faites.
- Mener des études pertinentes pour informer l'UE et la Côte d'Ivoire sur la faisabilité et l'impact des options de transparence et de traçabilité.
- Facilitation et conclusion du processus APV-FLEGT (Accord de Partenariat Volontaire – Forest Law Enforcement Government and Trade).
- Accompagnement des évolutions réglementaires ivoiriennes pour la mise en cohérence avec les réglementations européennes en préparation.
- Appui à l'identification d'un Partenariat Forêt avec la Côte d'Ivoire.
- Contribuer au renforcement des capacités de la société civile au dialogue politique UE-Côte d'Ivoire, en particulier celle qui représente les intérêts et les droits des femmes, productrices de cacao.

Activités liées au produit 1.2

- Établir une cartographie des parties prenantes de la société civile sur la question du cacao durable.
- Créer un cadre formel pour structurer la société civile autour de la question du cacao durable.
- Élaboration des documents d'appuis et de plaidoyer.
- Participation aux cadres de dialogues et fora internationaux.
- Établir des liens et des canaux de communication formels entre les différentes plateformes de dialogues multipartites aux niveaux national, régional et multilatéral (ICCO) et avec les plateformes de l'Union européenne et de ses États membres.

Activités liées au produit 2.1

- Sélection des coopératives partenaires et diagnostic organisationnel des coopératives.
- Définition d'une trajectoire de coaching en gouvernance.
- Activités de promotion de la transition vers l'agriculture biologique et intelligente face au climat (résilience au changement et aux aléas climatiques, contribuant à la protection des forêts et à la conservation voire au renforcement des puits de carbone).
- Aménagement de l'espace rural favorable à la restauration des forêts et des terres dégradées.
- Diversification pour réduire la pression sur les terres forestières: développement d'activités génératrices de revenus en dehors de la production agricole, en particulier pour les femmes et les jeunes.
- Professionnalisation des coopératives au niveau de leur gestion (organisationnelle, financière, commerciale), en particulier celles des femmes.
- Appui au processus de certification et de traçabilité au sein de la coopérative.

Activités liées au produit 2.2

- Renforcer les services sociaux des pouvoirs publics centraux et locaux pour protéger les enfants et améliorer leur accès à un enseignement et à des soins de santé de qualité.
- Définir des plans participatifs élaborés avec les communautés locales de lutte contre le travail des enfants.
- Définir un plan de déploiement ciblant les autres régions productrices de cacao.

Activités liées au produit 2.3

- Développer des mécanismes pour récompenser les activités de reboisement, de restauration forestière et de conservation, notamment par les paiements pour services environnementaux (y compris par le biais d'un éventuel accès au marché du carbone).
- Promouvoir la diversification économique et l'émancipation économique des femmes dans les communautés rurales, sur base d'une étude genre spécifique du secteur, portant une attention particulière sur la promotion de l'égalité et l'empowerment économique des femmes au sein de la filière cacao.
- Développer et tester des systèmes innovants et digitaux pour l'accès au crédit et à l'épargne.

3.3 Intégration des questions transversales

Protection de l'environnement et changement climatique

Résultats de l'examen de l'évaluation environnementale stratégique (EES) (pertinent pour l'appui budgétaire et les interventions au niveau stratégique)

Le criblage EES a conclu que aucune autre action n'était requise.

Résultats de l'évaluation des incidences sur l'environnement (EIE) (pertinents pour les projets et/ou les interventions spécifiques dans le cadre d'un projet)

L'évaluation préliminaire de l'EIE a classé l'action en tant que catégorie C (aucune évaluation supplémentaire n'est nécessaire).

Résultats de l'examen analytique de l'évaluation des risques climatiques (pertinent pour les projets et/ou les interventions spécifiques au sein d'un projet)

L'examen analytique des agences de notation a conclu que cette action était à risque faible ou nul (aucune évaluation complémentaire n'est nécessaire).

Égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et des filles

Conformément aux codes du CAD de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention G1. Cela implique que la question des inégalités de genre en Côte d'Ivoire et dans le secteur agricole seront prise en compte de façon systématique. En effet la problématique de l'égalité entre les hommes et les femmes est sous-tendue par deux grands facteurs culturels connectés l'un à l'autre. Il s'agit (i) de l'impossibilité pour les femmes (dans la plupart des régions) d'avoir accès à la propriété foncière – particulièrement déterminante pour les cultures pérennes de rente comme le cacao et (ii) de la division du travail qu'elle implique, cantonnant les femmes dans les productions vivrières (type maraichage) sur la base de lopins de terres concédés ponctuellement par les autorités coutumières. La production de cacao n'échappe pas à ces phénomènes. Les femmes planteuses sont ainsi très peu nombreuses. Pourtant, il a été constaté que les femmes, avec les moyens nécessaires, produisent souvent un meilleur cacao que les hommes. Quand la gente féminine contrôle les sources de revenus et celles de leur communauté, elles sont réinvesties plus directement dans leurs communautés, en faveur des familles et des enfants. Ceci améliore le bien-être et la durabilité des communautés dans les zones de production cacaoyères.

Une attention particulière sera portée à l'émancipation des femmes dans les zones de production cacaoyères en Côte d'Ivoire et dans la société civile, conformément aux priorités définies dans le plan d'action n° 3 de l'UE sur l'égalité des sexes (GAP III 2021-2025). En particulier, cette action visera à contribuer aux objectifs de travail décent et d'accès équitable des femmes aux services financiers et aux ressources productives y compris les titres fonciers, le commerce et l'entrepreneuriat. L'appui aux coopératives et aux organisations de la société civile donnera un voix plus forte aux femmes dans la vie politique et sociale en Côte d'Ivoire.

Droits de l'homme

À travers ses différentes activités, l'Action aura comme objectif central le respect (i) des droits humains et (ii) économiques et sociaux. S'agissant des droits humains, il s'agira en particulier de lutter pour la protection des

droits de l'enfant et de contribuer à la lutte contre la traite des êtres humains au sein de la filière. S'agissant des Droits économiques et sociaux, elle apportera du soutien et donnera une voix aux personnes les plus vulnérables au sein de la filière cacao. Elle visera à renforcer la participation des planteurs de cacao au processus décisionnel et à la gouvernance de la filière. Enfin, les coopératives, à travers le renforcement de leurs capacités, notamment sur les questions de Droits humains, seront un puissant relais pour la structuration de la société civile la non-discrimination visera à améliorer la transparence, l'inclusivité et l'accès à l'information à travers la filière.

En accord avec les engagements pris dans le cadre du NDICI, l'action impliquera les cinq principes de travail de l'approche basée sur les droits humains, notamment : a) l'application de tous les droits humains pour tous ; b) la participation significative et inclusive et l'accès à la prise de décision, notamment en assurant les contributions des organisations des femmes lors de l'élaboration d'un cadre institutionnel inclusif pour garantir une production de cacao durable; c) la non-discrimination et égalité ; d) la responsabilité et État de droit pour tous ; et e) la transparence et l'accès à l'information soutenus par des données désagrégées.

Invalidité/Handicap

Conformément aux codes du CAD de l'OCDE identifiés à la section 1.1, cette action porte la mention D0. Cela implique que même si l'Action est à considérer sous le label D0, le travail général fait sur les Droits Humains au travers de cette action, pourra permettre de faire passer les messages d'inclusivité, y compris des personnes en situation de handicap, au sein de la filière cacao. Le secteur agricole laisse une place très marginale aux personnes en situation de handicap.

Démocratie

La société civile et les coopératives constituent les corps intermédiaires dans les sociétés démocratiques. Ils sont les niveaux les plus proches pour la participation des citoyens et l'exercice du pouvoir démocratique. À cet effet, ils participent au tissu démocratique de la société ivoirienne. Cette action contribuera à renforcer leur rôle et représentation au sein d'une filière considérée comme peu démocratique.

Sensibilité aux conflits, paix et résilience

L'action tiendra compte des particularités démographiques et ethniques dans les régions productrices de cacao. Une action sur la durabilité de la production cacaoyère aura un impact sur la stabilité et la cohésion sociale en milieu rural et participera donc à la prévention des conflits internes. Par ailleurs, la filière cacao est très directement connectée à la crise socio-politique des années 2000 puisque les mouvements migratoires de producteurs de cacao (ivoiriens et non ivoiriens) ont largement alimenté les tensions sociales puis politiques – notamment dans l'ouest de la Côte d'Ivoire – qui ont par la suite été le carburant de la crise ivoirienne. Un travail sur la filière cacao en Côte d'Ivoire revêtira donc forcément une composante politique et de cohésion sociale qu'il s'agira de tenir en compte dans chacune des actions.

Enfin, l'amélioration de la durabilité de la filière et à terme des revenus des producteurs, renforcera la résilience des populations bénéficiaires de l'action.

Réduction des risques de catastrophes

Cette action visera à mitiger les risques de catastrophes naturelles et de maladies phytosanitaires auxquelles sont exposées les régions productrices de cacao. Suite à une déforestation massive de nombreux services écologiques ont été perdus : conservation de la biodiversité végétale, stockage du carbone, maintien de la fertilité des sols. Ce défi est accentué par la présence du virus du Cocoa Swollen-Shoot (CSSV) qui s'est développé dans de nombreuses régions. Enfin, le changement climatique engendrera également une limitation et une modification des zones propices à la cacaoculture et une vulnérabilité accrue des exploitations.

Autres considérations, le cas échéant

3.4 Risques et enseignements tirés

Catégorie	Risques	Probabilité (Haute/ Moyenne/ Faible)	Impact (Haute/ Moyen/ Faible)	Mesures d'atténuation
3. Ressources humaines et organisationnelles	Faible adhésion des principaux acteurs au dialogue politique et à une nouvelle stratégie autour du cacao durable	H	H	Mise en place d'un cadre de Dialogue politique de haut niveau qui pourra utiliser les leviers puissants de l'accompagnement des réformes induites par les projets de Règlements européens pour que la Côte d'Ivoire et les acteurs privés s'adaptent.
2. Planification	Aggravation de la crise sanitaire suite à la pandémie Covid-19	M	M	Préparation d'un plan de contingence en cas d'aggravation de la crise sanitaire due au COVID-19.
3. Ressources humaines et organisationnelles	Manque de soutien du Gouvernement et du secteur privé pour le renforcement des capacités des coopératives.	M	M	Appui à la mise en place du système de traçabilité, élément essentiel de l'accès au marché de l'Union européenne et dont la cheville ouvrière sont les coopératives.
3. Ressources humaines et organisationnelles	Les normes sociales et les coutumes, déterminant les rôles et les comportements jugés acceptables pour les femmes et pour les hommes, sont de nature à restreindre les opportunités économiques et sociales et le bien-être des femmes et des filles.	M	M	Identification des risques et opportunités d'une intégration transversale du genre dans l'action, ainsi que les activités à prendre pour un renforcement de leurs positions au sein de la filière cacao. Organisation des séances d'information et de renforcement des capacités en matières de genre et droits humains.
1. Environnement externe	Effondrement du cours mondial du cacao, production excessive.	H	H	Appui à la mise en place d'une stratégie de gestion de l'offre (supply management) dans le cadre de l'ICCO.

Enseignements tirés:

La transformation de cette filière stratégique pour la Côte d'Ivoire, aux enjeux économiques et politiques très forts, nécessite un levier politique puissant. Les réglementations en préparation en constituent un, vu l'importance du marché de l'Union européenne.

Depuis deux décennies, des efforts ont été entrepris par le Gouvernement, la société civile et l'industrie pour répondre aux grands problèmes de durabilité de la filière cacaoyère. Si on note des progrès timides dans certains domaines, ces initiatives ont manqué de coordination et surtout d'ambition nécessaire pour répondre à l'ampleur des défis. La plupart des acteurs ont pris des engagements importants et fait part de bonnes intentions, mais les résultats restent très mitigés.

Pour combler ce manque de ressources et de synergies entre les différents acteurs, il faut établir/institutionnaliser un dispositif de concertation entre toutes les parties prenantes en renforçant les capacités de la société civile et des

coopératives productrices de cacao. Une approche territoriale sera encouragée pour la mise à l'échelle de projets sectoriels innovants.

3.5 Logique d'intervention

La logique d'intervention sous-jacente pour cette action est

SI les producteurs sont en mesure de retirer un prix plus rémunérateur de leur production de cacao, **EN SUPPOSANT** que le mécanisme de soutien aux prix et au revenu des producteurs mis en place par le Gouvernement ivoirien via le Conseil Café Cacao, fonctionne et **EN SUPPOSANT** que le déséquilibre entre offre et demande mondial se résorbe ;

SI la mise en œuvre de la Stratégie nationale de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts permet de garantir l'arrêt de la dégradation du couvert forestier et la restauration des espaces protégés ; **EN SUPPOSANT** que le Gouvernement Ivoirien mette à disposition du ministère des eaux & forêts les ressources financières et logistiques suffisantes ;

SI les services sociaux déconcentrés des régions productrices de cacao sont capables d'opérer pour prévenir, identifier et remédier aux pires formes de travail des enfants, et **SI** les services sociaux des régions frontalières sont en mesure de coordonner avec les forces de défense et de sécurité un travail de prévention, identification et remédiation des cas de traites d'êtres humains, **EN SUPPOSANT** que le Gouvernement ivoirien mette à la disposition des Ministères concernés les ressources financières suffisantes ;

ALORS la Côte d'Ivoire disposera d'une filière de production de cacao durable, et conforme aux exigences d'accès au marché de l'Union européenne.

Contribuant **AINSI** à l'amélioration des conditions de vie des populations vivant de la production du cacao, y compris les plus vulnérables et à la protection de l'environnement et à la lutte contre les effets du changement climatique.

De manière plus détaillée, l'Initiative Cacao durable de l'UE lancée en septembre 2020 par l'Union européenne et qui répondait à l'Initiative de la Côte d'Ivoire et du Ghana sur le prix, a contribué à une compréhension commune et solide des grands enjeux de la durabilité en Côte d'Ivoire. Cela a permis de lancer une série de mesures d'accompagnement pour les trois pays concernés qui sont le Cameroun, le Ghana et la Côte d'Ivoire (EDF/2020/042-927). Cette action visera à capitaliser sur ces efforts et à initier les actions à même d'accompagner la Côte d'Ivoire dans la mise en œuvre des réformes ambitieuses et transformatrices, de son secteur cacaoyer. La TEI Cacao Durable prendra appui tant sur l'Initiative Cacao Durable que sur les moyens de cette action pour conduire, avec l'ensemble des parties prenantes, un dialogue politique de haut niveau sur la réforme du secteur et déployer ses appuis techniques.

La logique de l'intervention retenue, en droite ligne de celle engagée par l'Initiative Cacao Durable, est d'utiliser les évolutions rapides et de fond du marché de l'Union européenne pour convaincre et accompagner la Côte d'Ivoire à profiter de cette transformation pour procéder aux réformes de son secteur. À ce titre, les Règlements européens en préparation donnent des éléments concrets sur lesquels appuyer le Dialogue Politique avec la Côte d'Ivoire ainsi que les appuis techniques à prodiguer pour conduire les réformes essentielles.

Il s'agira, sur les trois dimensions de la durabilité – économique, sociale et environnementale – de proposer via la TEI et la mobilisation des compétences et capacités de l'ensemble des États membres, des actions qui vont dans le sens d'une production cacaoyère durable. La logique de l'intervention est de montrer que sur une question d'importance comme celle-là, l'Union européenne et ses États membres se mobilisent par (i) leurs financements, (ii) les capacités techniques de leurs différentes agences et enfin (iii) par l'animation d'un Dialogue Politique de très haut niveau en lien avec les niveaux les plus stratégiques de décision à Bruxelles comme à Abidjan.

Sur cette base, l'Action développera deux axes d'intervention. Le premier ayant trait à l'appui, l'animation et le renforcement des capacités des acteurs du dialogue politique et sectoriel autour de la production de cacao durable. Ceci en lien avec les initiatives des États membres mises en œuvre via les plateformes nationales, les cocoatalks conduits à Bruxelles et le cadre de dialogue établi en Côte d'Ivoire. Ce premier axe permettra d'ancrer l'Action dans un processus de réforme ambitieux, guidé par des intérêts concrets de toutes les parties prenantes, à l'atteinte des objectifs. L'approche proposée appuiera la mise en place d'un écosystème institutionnel fonctionnel et à même de contribuer à l'élaboration, la conduite et le suivi d'une nouvelle stratégie nationale pour le cacao durable ainsi qu'un

un cadre de réformes en Côte d'Ivoire. Une étape clé dans ce sens est la structuration de la société civile et des coopératives cacaoyères, afin qu'elles puissent peser davantage dans le débat et garantir une gouvernance inclusive de la filière qui défende les intérêts des planteurs trop souvent laissés pour compte. Des consultations approfondies et inclusives sont nécessaires pour tenir compte des intérêts divergents et garantir l'adhésion de toutes les parties prenantes de la chaîne d'approvisionnement du cacao à une feuille de route commune. Ce processus de dialogue formulera des recommandations et contribuera à l'élaboration de la stratégie nationale tout en tenant compte d'évolutions législatives connexes au sein de l'UE. Il s'agit notamment de la proposition législative visant à réduire le risque que des produits liés à la déforestation soient vendus dans l'UE, et la proposition de législation sur le devoir de diligence des entreprises dans les chaînes d'approvisionnement internationales. Un enjeu majeur pour répondre aux exigences des initiatives législatives européennes sera le perfectionnement et la mise à échelle de systèmes de traçabilité à travers la filière. Il est nécessaire d'appuyer le gouvernement ivoirien (i) dans l'analyse et l'utilisation des données du recensement des producteurs de cacao et leur géolocalisation, (ii) dans la mise en place d'un Système national de surveillance des forêts et d'alerte précoce, et (iii) finalement dans la mise en place d'un système unifié de traçabilité du cacao crédible et transparent.

Le second axe permettra de soutenir la mise en œuvre d'initiatives porteuses d'un potentiel de transformation pour le secteur et répondant aux enjeux traités dans le cadre du dialogue. Ce second axe de l'Action mettra à échelle des interventions pertinentes à travers le secteur et soutiendra des initiatives pilotes pour renforcer la durabilité de la filière Cacao en Côte d'Ivoire dans sa dimension environnementale, économique et sociale. L'intention est d'identifier des projets novateurs l'agroforesterie, les paiements pour service environnementaux, les services financiers aux petits producteurs / coopératives et le recours aux outils numériques sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Le second axe se focalisera également sur l'aboutissement du processus APV-FLEGT en Côte d'Ivoire et la possible mise en place d'un Partenariat Forêt avec la Côte d'Ivoire.

En terme de chaîne logique, il s'agit donc de contribuer à l'animation du dialogue sectoriel ainsi que du dialogue politique de haut niveau – alimenté par les éléments tirés des réglementations européennes en préparation – et qui permettront de tirer les éléments pour initier les projets innovants et les appuis techniques sur les trois dimensions de la durabilité. Ainsi, la chaîne logique de cette action démarre avec l'Initiative Cacao durable à Bruxelles, via le dialogue engagé avec les cocoatalks, pour se localiser à travers les cadres de dialogue sis en Côte d'Ivoire qui permettront de soutenir les projets de réformes et les appuis techniques.

Ces deux axes d'intervention répondent à une logique d'accompagnement du Gouvernement Ivoirien à utiliser les évolutions rapides du secteur, qu'elles soient réglementaires pour l'Union européenne ou de marché s'agissant des modifications des demandes des consommateurs.

3.6 Matrice indicative du cadre logique

Ce cadre logique indicatif constitue la base du suivi, des rapports et de l'évaluation de l'intervention.

Sur la base de cette matrice du cadre logique, un cadre logique plus détaillé (ou plusieurs) peut être développé au stade contrat. Dans le cas où les valeurs de référence et les valeurs cibles ne sont pas disponibles pour l'action, elles doivent être informées pour chaque indicateur à la signature du ou des contrats liés à cette AD, ou au plus tard dans le premier rapport d'avancement. De nouvelles colonnes peuvent être ajoutées pour définir des cibles intermédiaires pour les indicateurs et des résultats si besoin.

- Le premier rapport d'avancement devra inclure le cadre logique complet (y compris les valeurs de références/cibles).
- Les rapports d'avancement suivants devront fournir un cadre logique mis à jour avec les valeurs actuelles pour chaque indicateur.
- Le rapport final devra inclure le cadre logique avec les valeurs de référence et finales pour chaque indicateur.

La matrice indicative du cadre logique peut évoluer au cours de la vie de l'action en fonction des différentes modalités de mise en œuvre de cette action.

Les activités, les résultats attendus et les indicateurs, cibles et références associés inclus dans la matrice du cadre logique peuvent être mis à jour au cours de la mise en œuvre de l'action, aucun amendement n'étant nécessaire à la décision de financement.

Résultats	Chaîne de résultats (e):	Indicateurs (e):	Valeurs de référence (valeurs et années)	Valeurs cibles (valeurs et années)	Sources de données	Hypothèses
Impact	Contribuer à garantir une production durable - dans sa dimension environnementale, économique et sociale - de cacao en Côte d'Ivoire	<ol style="list-style-type: none"> 1. Taux de déforestation (%) 2. Prévalence du travail des enfants dans les plantations de cacao (ventilé par sexe) 3. Pourcentage de la production de cacao réalisée selon des méthodes garantissant la durabilité au regard des Règlements européens (%) 4. Revenu moyen des planteurs de cacao (FCFA) désagrégé par sexe. 	<p>1 – Superficie de la forêt en Côte d'Ivoire = 2,97 millions d'ha soit 9,2 % de la surface totale du territoire, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Forêt naturelle : 2 880 490 ha, soit 8,9 % •Reboisement : 92 340 ha, soit 0,3 % <p>2– 38% (28 % filles, 47 % garçons)</p> <p>3– Étude baseline à réaliser</p> <p>4– Étude baseline à réaliser</p>	<p>1 – 20 % de couvert forestier</p> <p>2 – A déterminer</p> <p>3 – A déterminer</p> <p>4 – A déterminer</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1 Rapports IFFN 2 Rapports organisations internationales 3 Rapports organisations internationales 4 Statistiques nationales 	<i>Non applicable</i>
Effet Direct 1	1. Le cadre institutionnel autour de la production de cacao durable est renforcé	<ol style="list-style-type: none"> 1.1 Statut du « Livre Blanc » 1.2 Statut des réformes adoptés autour de la production de cacao durable 1.3 Statut du Comité Nationale pour un cacao durable. 1.4 Statut du processus APV-FLEGT 1.5 Etablissement d'un Partenariat Forêt 	<ol style="list-style-type: none"> 1.1 Livre Blanc en cours de rédaction 1.2 Stratégie Nationale pour le cacao durable en cours de rédaction 1.3 A créer 1.4 Le processus APV-FLEGT en cours de négociation 	<ol style="list-style-type: none"> 1.1 – Politique Nationale du cacao durable finalisée. 1.2 – Stratégie nationale du cacao durable finalisée. 1.3 – Pas de cellule à ce jour. 1.4 – Le processus APV-FLEGT aboutit et la Côte d'Ivoire peut octroyer des licences d'exportation 	<ol style="list-style-type: none"> 1.1 – Politique Nationale pour un Cacao Durable adoptés. 1.2 – Plan d'action de mise en œuvre de la Stratégie Nationale du cacao durable mise en œuvre. 1.3 – Arrêté de création du Comité National pour le Cacao Durable avec Comité de pilotage 	Les parties prenantes sont en mesure de parvenir à un consensus sur la production de cacao durable.

					doté d'organes opérationnels (Delivery Units) 1.4. A définir	
Effet direct 2	2. Des actions stratégiques prioritaires engagées via l'Initiative Cacao Durable de l'UE et des projets innovants sont relayées et mis à échelle pour une plus grande durabilité des chaînes de valeurs cacaoyères.	2.1 Écosystèmes agricoles et pastoraux pour lesquels de bonnes pratiques de gestion durable des terres ont été mises en place avec le soutien de l'UE (Nombre d'hectares) 2.2 Nombre de petits exploitants soutenus par l'UE dans le but d'accroître leur production durable, leur accès aux marchés et / ou la sécurité de la terre (ventilé par sexe)	2.1 – A déterminer 2.2 – A déterminer	2.1 – A déterminer 2.2 – A déterminer	2.1 Rapports intervention UE/monitoring 2.2 Rapports intervention UE/monitoring	Les agriculteurs reconnaissent que la production durable de cacao offre des possibilités commerciales et acceptent d'adopter des pratiques agricoles plus durables.
Produit 1 lié à l'effet direct lié à l'effet direct 1	1.1 Un dialogue technique pour une transition vers la production d'un cacao durable et une plus grande inclusion et traçabilité dans la filière cacao est renforcé.	1.1.1 # sessions de groupes de travail nationaux multipartites sur la durabilité du cacao et la lutte contre la déforestation organisée avec le soutien de l'UE 1.1.2 Nombre d'études conduites avec le soutien de l'UE sur la faisabilité et l'impact des options de transparence et de traçabilité 1.1.3 Nombre de personnes formées au sein de la société civile et ayant acquis de nouvelles compétences par rapport au dialogue politique UE-Côte d'Ivoire sur le cacao durable (ventilé par sexe) 1.1.4 Processus APV-FLEGT a abouti	1.1.1 – 6 1.1.2 – 0 1.1.3 – 0 1.1.4 – Signature de l'APV - FLEGT	1.1.1 – 2 sessions par an par groupe de travail 1.1.2 – A déterminer 1.1.3 – A déterminer 1.1.4 – A déterminer	1.1.1 Rapports d'activités, PV réunions. 1.1.6 Études. 1.1.3 Fiche de présence, rapports de formation, questionnaire de connaissance rempli par les participants. 1.1.4 Arrêté de mise en place de l'APV FLEGT	Toutes les parties prenantes sont en mesure de contribuer aux groupes de travail et engagés sur la réflexion pour un cacao durable. La situation COVID permet les rencontres.

		1.1.5	Un partenariat Forêt avec la Côte d'Ivoire est établi				
Produit 2 lié à l'effet direct 1	1.2 L'organisation et les capacités de la société civile et des coopératives pour négocier et élaborer des positions stratégiques et/ou de plaidoyer sont renforcées.	1.4.1	Statut de la cartographie des parties prenantes développée avec le soutien de l'UE	1.2.1 - Cartographie inexistante	1.2.1 – Cartographie disponible.	1.2.1 Document de Cartographie	La Société Civile est en mesure de se structurer autour du dossier Cacao Durable eu égard à l'environnement institutionnel propice créée par le Gouvernement et à la situation COVID.
		1.4.2	Nombre de documents d'appui et de plaidoyer développés avec le soutien de l'UE	1.2.2 – 0	1.2.2 – 2 document de plaidoyer par an.	1.2.2 Rapports d'activités / Document de plaidoyer.	
		1.4.3	Nombre d'organisations de la société civile et de coopératives participant aux cadres de dialogues et fora internationaux avec le soutien de l'UE	1.2.3 – 5	1.2.4 – A déterminer en fonction de la cartographie	1.2.3 PV, fiches de présence	
Produit 1 lié à l'effet direct 2	2.1 Les capacités et le niveau de professionnalisation des planteurs et coopératives agricoles de la filière cacao sont améliorés.	2.1.1	Nombre de coopératives soutenues par l'UE (ventilé par sexe)	2.1.1 – 0	2.1.1 – A déterminer	2.1.1 – A déterminer	Les coopératives reconnaissent qu'il y a des opportunités économiques dans le développement de systèmes de production durable de cacao et sont prêtes à adapter leurs pratiques agricoles.
		2.1.2	Nombre de coopératives certifiées cacao durable avec le soutien de l'UE.	2.1.2 – 0	2.1.2 – A déterminer	2.1.2 – A déterminer	
		2.1.3	Nombre de personnes au sein des coopératives formées et ayant acquis de nouvelles compétences avec le soutien de l'UE	2.1.3 – 0	2.1.3 – A déterminer	2.1.3 – A déterminer	
Produit 2 lié à l'effet direct 2	2.2 Un système de prévention et réponse efficace contre le travail des enfants est développé.	2.2.1	Nombre de plans participatifs élaborés et mis en œuvre avec les communautés locales pour protéger les enfants et améliorer leur accès à un enseignement et à des soins de santé de qualité grâce au soutien de l'UE.	2.2.1 - 0 2.2.2 - Plan inexistant	2.2.1 – A déterminer 2.2.2 - Plan défini et déployé.	2.2.1 Rapports d'activités / Plan participatifs de lutte contre le travail des enfants. 2.2.2 Rapports d'activités	Les communautés locales reconnaissent l'importance de lutte contre le travail des enfants et les services en charge des Ministères disposent des moyens pour assurer l'exécution des plans.

		2.2.2 Statut du plan de déploiement développé avec le soutien de l'UE				
Produit 3 lié à l'effet direct 2	2.3 Les capacités des coopératives – dont celles gérées par des femmes – et des producteurs, à intégrer des pratiques agricoles durables et intelligentes face au climat sont renforcées.	3.2.1 Nombre de femmes dans les communautés rurales bénéficiaires d'un soutien de l'UE pour une diversification économique 3.2.2. Nombre de bénéficiaires ayant accès à des services financiers avec le soutien de l'UE (ventilé par sexe)	3.2.1. 0 3.2.2. 0	3.2.1. À déterminer 3.2.2. À déterminer	3.2.1. Rapports d'activités 3.2.2. Rapports d'activités	L'environnement institutionnel et réglementaire permet aux coopératives de profiter des opportunités de soutien financier.

4 MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE

4.1 Convention de financement

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec la Côte d'Ivoire

4.2 Période indicative de mise en oeuvre

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, durant laquelle les activités décrites à la section 3 seront réalisées et les contrats et conventions correspondants mis en œuvre, est de 60 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision, ainsi que les contrats et les accords concernés.

4.3 Modalités de mise en oeuvre applicable à la modalité du projet

La Commission veillera au respect des règles et procédures pertinentes de l'Union pour l'octroi de financements à des tiers, notamment des procédures de réexamen s'il y a lieu, ainsi qu'à la conformité de l'action avec les mesures restrictives de l'UE⁷.

4.3.1 Gestion directe (subventions)

Subventions: (Gestion directe) - Appel à propositions pour la structuration de la société civile

a) Objet de la subvention

L'appel à propositions contribuera à l'atteinte du produit 1.2 : « *La société civile et les coopératives sont mieux organisées et disposent de moyens d'action sous la forme d'organes représentatifs pour renforcer le pouvoir de négociation et élaborer des positions stratégiques et/ou de plaidoyer.* » L'objectif de l'appel à propositions est de mobiliser l'ensemble des acteurs de la société civile et de mettre en place un système de coordination, de plaidoyer et de dialogue plus poussé et inclusif pour la société civile, y compris les organisations des femmes et des jeunes.

b) Type de demandeurs visés

L'appel à propositions vise des organisations de société civile capables de mettre en place, renforcer et maintenir un réseau d'organisations dans toutes les régions cacaoyères du pays. Les candidats doivent disposer de capacités d'analyse et de plaidoyer solides afin de contribuer au Cadre de dialogue sur le cacao durable en Côte d'Ivoire, et dans un second temps la stratégie nationale élaborée par la Côte d'Ivoire.

4.3.2 Gestion indirecte avec une organisation d'un Etat membre et avec une organisation internationale

4.3.2.1 Gestion indirecte avec une organisation d'un État membre

Une partie de cette action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec une entité dont les piliers ont été positivement évalués et qui sera sélectionnée par les services de la Commission sur la base des critères suivants. Le choix se portera sur une agence de développement d'un État membre avec une grande expérience, (i) dans le soutien au chaînes de valeur durables et équitables (y compris le cacao) contribuant à une économie et à un entrepreneuriat inclusif et durable, (ii) dans la gestion des ressources et en particulier les forêts, et (iii) dans la protection des droits de l'homme et le droit des enfants. Une telle agence avec des programmes d'appui déjà existants doit être en mesure d'avoir une approche intégrée pour promouvoir et soutenir le commerce équitable, par exemple en améliorant l'accès au marché des MPME (micro, petites et moyennes entreprises) ivoiriennes en renforçant le soutien aux entreprises, dont les coopératives de cacao.

⁷ www.sanctionsmap.eu. Il est à noter que la carte des sanctions est un outil informatique permettant de répertorier les régimes de sanctions. Les sanctions résultent d'actes législatifs publiés au *Journal officiel* (JO). En cas de divergence, le JO fait foi.

La mise en œuvre par cette entité implique le soutien des coopératives de producteurs et d'autres MPME en matière de marketing et de gestion financière et commerciale. Cette entité contribuera à la réalisation des produits 2.1 et 2.3.

Si l'entité envisagée et l'entité de remplacement susmentionnée doit être remplacée, les services de la Commission peuvent sélectionner une autre entité de remplacement sur la base des mêmes critères. Si l'entité est remplacée, la décision de la remplacer doit être justifiée par une mise à jour de la décision.

4.3.2.2 Gestion indirecte avec une organisation internationale

Une partie de cette action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec une entité dont les piliers ont été positivement évalués et qui sera sélectionnée par les services de la Commission sur la base des critères suivants: L'entité envisagée devra être en mesure de modéliser, coordonner et mettre en œuvre une intervention axée sur la remédiation et la prévention du travail de enfants. L'entité sera capable d'opérer en consortium et d'impliquer les autorités nationales et décentralisées, en définissant un modèle d'intervention à reproduire dans d'autres régions de la Côte d'Ivoire dans une optique de mise à l'échelle d'une politique publique. L'organisation doit avoir la capacité de développer le cadre institutionnel en travaillant étroitement avec le gouvernement ivoirien pour conduire un dialogue sectoriel sur ce sujet de haut niveau. Le partenariat multi acteurs, y compris avec le secteur privé, devra faire partie intégrante de l'action.

La mise en œuvre par cette entité implique la contribution à la réalisation du produit 2.2.

Si l'entité envisagée et l'entité de remplacement susmentionnée doit être remplacée, les services de la Commission peuvent sélectionner une autre entité de remplacement sur la base des mêmes critères. Si l'entité est remplacée, la décision de la remplacer doit être justifiée par une mise à jour de la décision.

4.3.2.3 Gestion indirecte avec une organisation internationale

Une partie de cette action peut être mise en œuvre en gestion indirecte avec une entité dont les piliers ont été positivement évalués et qui sera sélectionnée par les services de la Commission sur la base des critères suivants: L'organisation sélectionnée doit être en mesure de fournir – au niveau régional – un accompagnement technique neutre pour renforcer la compréhension commune entre les principales parties prenantes sur la production de cacao durable et critères applicables, la protection et restauration des forêts et une plus grande traçabilité et transparence à travers la filière. L'appui pour la mise en place d'un cadre de suivi et de redevabilité de toutes les parties prenantes – y compris le secteur privé – sera essentielle pour assurer la conformité avec la législation de l'UE en la matière. L'entité choisie disposera de capacités opérationnelles et scientifiques pour démontrer la faisabilité d'une traçabilité systématique et transparente de la production de cacao depuis le bord-champ jusqu'au ports d'exportation. Les enseignements tirés de ces activités pilotes pourront contribuer ultérieurement à la mise en place d'un système unifié national de traçabilité.

L'approche pilote permettra également à la Côte d'Ivoire, l'UE ainsi qu'aux acteurs privés de déterminer les ressources à utiliser pour atteindre un niveau intéressant et informatif de transparence sur l'approvisionnement en cacao et les risques qui y sont liés en matière de durabilité, notamment par l'analyse de données satellitaires. L'entité sera en mesure de produire des notes d'information sur différents sujets liés à la durabilité, afin de tirer les enseignements de certaines pratiques et les partager avec les parties prenantes et d'autres pays producteurs de cacao.

La mise en œuvre par cette entité implique la contribution, entre autres mais pas exclusivement, aux produits 1.1 et 1.2.

Si l'entité envisagée et l'entité de remplacement susmentionnée doit être remplacée, les services de la Commission peuvent sélectionner une autre entité de remplacement sur la base des mêmes critères. Si l'entité est remplacée, la décision de la remplacer doit être justifiée par une mise à jour de la décision.

4.4 Critères d'éligibilité géographique pour les marchés et les subventions

L'éligibilité géographique au regard du lieu d'établissement pour la participation aux procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions et au regard de l'origine des fournitures achetées, telle qu'elle est établie dans l'acte de base et énoncée dans les documents contractuels pertinents, est applicable sous réserve des dispositions suivantes.

L'ordonnateur compétent de la Commission peut étendre l'éligibilité géographique sur la base de l'urgence ou de l'indisponibilité des services sur les marchés des pays ou territoires concernés, ou dans d'autres cas dûment justifiés où l'application des règles d'éligibilité rendrait impossible ou excessivement difficile la réalisation de cette action (article 28, paragraphe 10, du règlement IVCDI - Europe dans le monde).

4.5 Budget indicatif

Composantes budgétaires indicatives	Contribution de l'UE
Modalités de mise en œuvre – cf. section 4.4	
Objectif 1 : le cadre institutionnel autour de la production de cacao durable est renforcé composé de	5 750 000
Subventions – cf. section 4.4.1	3 000 000
Gestion indirecte avec une organisation internationale - cf. section 4.33	2.750 000
Objectif 2 : Des actions stratégiques prioritaires engagées via l'Initiative Cacao Durable de l'UE et des projets innovants sont relayées et mis à échelle pour une plus grande durabilité des chaînes de valeurs cacaoyères composé de	12 800 000
Gestion indirecte avec une organisation d'un État membre – cf. Section 4.3.2.1	7 800 000
Gestion indirecte avec une organisation internationale - cf. section 4.3.2.2	5 000 000
Evaluation – cf. section 5.2	200 000
Audit – cf. section 5.3	
Provision pour dépenses imprévues	S/O
Totaux (Subventions: enveloppe totale section 4.4.1: EUR 3 000 000) (Gestion Indirecte: enveloppe totale section 4.4.2: EUR 15 550 000)	18 750 000

4.6 Structure organisationnelle et responsabilités

L'Action sera dirigée par un comité de pilotage et comité technique, composé de représentants de la Délégation de l'UE en Côte d'Ivoire, des représentants des autorités ivoiriennes en charge et de représentants de chaque partenaire de la mise en œuvre.

En parallèle, un comité de consultation sera constitué pour le suivi de la TEI Cacao durable incluant les EM de l'UE présents en Côte d'Ivoire, ainsi que d'autres parties prenantes ayant des interventions dans le secteur du cacao, comme la Banque européenne d'Investissement et la Banque Mondiale.

Le comité de pilotage se réunira deux fois par an pour examiner le programme de travail annuel et suivre l'avancement de la mise en œuvre.

Le comité technique se réunira 1 fois par trimestre pour conduire la mise en œuvre du programme de travail tel que validé par le comité de pilotage. Il sera constitué par les mêmes organisations faisant partie du comité de pilotage.

Dans le cadre de ses prérogatives en matière d'exécution budgétaire et de sauvegarde des intérêts financiers de l'Union, la Commission peut participer aux structures de gouvernance susmentionnées mises en place pour gérer la mise en œuvre de l'action.

5 MESURE DE PERFORMANCE

5.1 Suivi et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire chargé de la mise en œuvre. À cette fin, le partenaire chargé de la mise en œuvre met en place un système permanent de suivi interne, technique et financier de l'action et élabore régulièrement des rapports d'avancement (au moins annuels) et des rapports finaux. Chaque rapport doit fournir un compte rendu précis de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements introduits, ainsi que du degré d'obtention de ses résultats (Produits et effets directs) mesurés par les indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la matrice du cadre logique (pour la modalité du projet) et la liste de stratégie, de politique ou de plan d'action du partenaire (pour l'appui budgétaire).

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

5.2 Evaluation

Compte tenu de l'importance de l'action, une évaluation(s) à mi-parcours et finale seront effectuée(s) pour cette action, ou une de ses composantes par des consultants indépendants contracté(es) par la Commission.

Une évaluation à mi-parcours sera réalisée pour résoudre des problèmes, tirer des enseignements, notamment dans le cadre de la poursuite de l'Action via un appui budgétaire et via les autres actions de la TEI.

Une évaluation finale sera réalisée au titre de l'obligation de rendre des comptes et de tirer des enseignements à plusieurs niveaux y compris pour une révision de la politique menée.

Dans le cadre de l'initiative « Team Europe », les évaluations réalisées conjointement avec d'autres États membres contributeurs et les institutions européennes de financement du développement seront l'option privilégiée pour fournir une vue d'ensemble de l'action dans le cadre de l'impact plus large de l'initiative.

La Commission informera le partenaire chargé de la mise en œuvre au moins 3 mois avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire chargé de la mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts chargés de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et des documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et aux activités du projet.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire chargé de la mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

Un ou plusieurs marchés de services d'évaluation pourront être conclus au titre d'un contrat-cadre.

5.3 Audit et vérifications

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

6 COMMUNICATION STRATÉGIQUE ET DIPLOMATIE PUBLIQUE

Pour le cycle de programmation 2021-2027 une nouvelle approche de fond commun, planification et mise en œuvre de la communication stratégique et de diplomatie publique a été adoptée.

La communication et la visibilité de l'UE reste une obligation juridique pour toutes les actions extérieures financées par l'UE, afin de faire connaître le soutien de l'Union européenne à leur travail auprès des publics concernés, notamment en utilisant l'emblème de l'UE et une brève déclaration de financement, sur tous les supports de communication liés aux actions concernées.

Cette obligation s'applique de la même manière, que les actions concernées soient mises en œuvre par la Commission, des pays partenaires, des contractants, des bénéficiaires de subventions ou des entités chargées de l'exécution telles que les agences des Nations unies, les institutions financières internationales et les agences des États membres de l'UE.

Cependant, les documents d'action des programmes sectoriels spécifiques ne sont en principe plus tenus de prévoir des activités de communication et de visibilité sur les programmes concernés. Ces montants seront prévus dans des facilités de coopération établies par des documents d'action de mesures d'accompagnement, permettant aux Délégations de planifier et mettre en œuvre des activités de communication stratégique et de diplomatie publique pluriannuelles avec une masse critique suffisante pour être efficaces à l'échelle nationale.